



# PROJET EDUCATIF LOCAL

## de la Communauté de Communes du Canton de Saint Savin

Maison de la CDC  
BP 8  
33920 Saint Savin  
[www.cdc-saintsavin.fr](http://www.cdc-saintsavin.fr)

## PREAMBULE

Le Projet Educatif Local par la mobilisation d'un ensemble de ressources et de pratiques doit créer les conditions d'une correction des déséquilibres sociaux initiaux garantissant l'égalité des chances, la recherche de l'épanouissement personnel des jeunes, leur insertion harmonieuse et valorisante dans la société et leur implication dans la vie collective.

Une convention cadre « relative au développement en Gironde des politiques éducatives locales en direction des enfants et des jeunes » doit être signée dans le cadre du Contrat Educatif Local.

L'article 2 de cette convention cadre décrit le Projet Educatif Local comme « élaboré à partir d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs et se déclinera en axes stratégiques visant en particulier :

- L'articulation cohérente entre les projets d'écoles et d'établissements scolaires et les actions menées en direction des enfants et des jeunes hors du temps scolaire,
- La responsabilisation des jeunes, leur autonomie et leur capacité d'initiative,
- Leur enrichissement par la découverte, l'apprentissage et la pratique des activités culturelles et sportives,
- Leur sens de l'engagement citoyen et solidaire notamment en développant leur capacité à appréhender l'espace européen,
- La démarche d'appropriation de la vie sociale pour ceux d'entre eux qui auraient tendance à vivre en marge de la société et des règles de vie collectives qui l'organisent,
- L'information et la recherche de l'implication des familles. »

## **Axe 1 : Elaborer, animer et dynamiser une politique locale Enfance-Jeunesse**

### **Objectifs :**

- ❖ Favoriser une politique locale concertée, notamment, en dynamisant le partenariat local
- ❖ Articuler les actions et les dispositifs existants sur le territoire
- ❖ Mutualiser les moyens existants sur le territoire
- ❖ Rendre lisible la politique Enfance-Jeunesse et valoriser le travail accompli
- ❖ Veiller à la formation et à la qualification des intervenants

### **Actions à développer :**

- Pérenniser le poste de coordonnateur
- Associer les partenaires locaux à des commissions thématiques en faveur de l'enfance et la jeunesse
- Mettre à jour le document « *Guide des Loisirs* ».
- Actualiser régulièrement le site internet de la CDC
- Mettre en place des outils qui permettent d'obtenir annuellement des informations sur les 0-17 ans
- Travailler régulièrement avec les élus de la commission jeunesse
- Développer les groupes de travail au sein de la commission jeunesse
- Associer des partenaires locaux à des commissions thématiques
- Mettre en place une rencontre avec les associations pour recenser leurs besoins en terme de formation

## **Axe 2 : Favoriser l'accessibilité aux loisirs éducatifs pour tous afin de contribuer à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes et des familles du territoire**

### **Objectifs :**

- ❖ **Contribuer à combler les inégalités en garantissant l'égal accès des enfants et des jeunes à la culture, au sport et aux savoirs**
- ❖ **Démocratiser l'accès à des pratiques culturelles, artistiques et sportives**
- ❖ **Lutter contre l'isolement des enfants et des jeunes des communes rurales**
- ❖ **Donner les moyens aux enfants et aux jeunes d'acquérir des compétences transférables afin de mieux s'exprimer, d'aller vers plus d'autonomie et de mieux s'approprier son désir d'épanouissement**
- ❖ **Faciliter la mixité sociale**
- ❖ **Faciliter la mixité filles/garçons dans toutes les activités**
- ❖ **Améliorer la diffusion de l'information auprès des familles, des enfants et des jeunes**
- ❖ **Favoriser l'apprentissage de la vie collective**
- ❖ **Renforcer l'accessibilité à l'offre éducative**

### **Actions à développer :**

- Evaluer les quotients familiaux actuels des familles, réflexion sur un paiement en fonction du quotient familial moyen du territoire
- Réflexion sur la mobilité des jeunes et des familles et le développement de moyens de transports supplémentaires.
- Développer une politique cohérente autour de la petite enfance sur l'ensemble du territoire.
- Soutenir un travail entre les différentes structures petite enfance et les partenaires concernés.
- Pérenniser les mini camps de découverte du canton dans le cadre des CLSH.
- Développer le concept de Point Rencontre Jeunes en prenant en compte les spécificités du territoire.
- Développer les projets en faveur de la jeunesse.
- Mettre à jour le document « *Guide des Loisirs* ».

- Pérenniser et/ou développer des actions culturelles et sportives à caractère intercommunal
- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance.
- Recenser sur le territoire les différents espaces de jeux ouverts aux enfants et aux jeunes

## **Axe 3 : Soutenir la vie associative locale**

### **Objectifs :**

- ❖ **Apporter un soutien pédagogique aux associations**
- ❖ **Aider à la pérennisation et au développement des activités associatives**
- ❖ **Apporter une aide aux associations dans leur communication des activités**
- ❖ **Favoriser les échanges et les rencontres entre les associations**
- ❖ **Favoriser l'engagement des associations dans des actions partenariales**

### **Actions à développer :**

- Mettre à jour le document « *Guide des Loisirs* »
- Permettre aux associations d'inscrire des informations sur le site internet de la Communauté de Communes
- Développer des actions mettant en relation plusieurs associations.

## **Axe 4 : Favoriser la réussite scolaire et développer le partenariat entre l'Ecole, le Collège et les autres acteurs du territoire**

### **Objectifs :**

- ❖ **Mettre en cohérence et articuler les actions développées sur le temps scolaire avec celles des temps péri et extrascolaires pour assurer une continuité des apprentissages et des activités des enfants et des jeunes.**
- ❖ **Participer à la lutte contre l'échec scolaire grâce à des actions et des soutiens adaptés.**
- ❖ **Renforcer le partenariat et les échanges entre les équipes enseignantes et les autres acteurs du projet.**
- ❖ **Favoriser l'apprentissage de la vie associative dans les écoles.**

### **Actions à développer :**

- Proposer aux responsables des établissements scolaires une réunion de présentation du Projet Educatif Local.
- Mettre en œuvre une réflexion sur le développement d'actions dans le cadre du dispositif « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » en prenant en compte plus particulièrement la dimension sociale.

## **Axe 5 : Transmettre à la jeunesse les valeurs de citoyenneté et de socialisation qui constituent les fondements de notre société**

### **Objectifs :**

- ❖ **Encourager l'implication des jeunes et des enfants en les aidant à élaborer des projets**
- ❖ **Sensibiliser les jeunes aux activités culturelles et sportives en leur permettant d'être acteurs de projet et pas seulement consommateurs**
- ❖ **Prévenir les publics en difficulté**
- ❖ **Favoriser l'accès à l'information**
- ❖ **Favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans des actions citoyennes**
- ❖ **Valoriser la participation des jeunes dans l'implication des projets**
- ❖ **Mettre en valeur les compétences des jeunes**

### **Actions à développer :**

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation aux conduites à risques en direction des jeunes
- Développer les actions en collaboration avec la mission locale
- Mener une réflexion sur la pertinence d'un conseil consultatif de jeunes
- Mettre en place une rencontre semestrielle autour d'une thématique liée à la jeunesse et qui pose des questionnements
- Développer les projets en direction des jeunes
- Développer les projets d'insertion sociale, les actions de prévention
- Mettre en place des outils qui permettent d'aborder systématiquement la notion de budget et de coût de l'activité et /ou du projet auprès des jeunes
- Valoriser les initiatives « non institutionnalisées » des jeunes
- Intégrer dans l'élaboration des projets la valorisation de la participation des jeunes
- Contribuer à la mise en place d'actions, de modes de communication qui favorisent la valorisation des jeunes
- Soutenir les jeunes dans l'élaboration de leurs projets collectifs et individuels

## **Axe 6 : Organiser la participation des familles à la politique éducative locale**

### **Objectifs :**

- ❖ **Développer la participation des parents aux différentes actions**
- ❖ **Favoriser un travail de concertation en direction des familles**
- ❖ **Apporter aux familles l'information souhaitée**

### **Actions à développer :**

- Mettre à jour le document « *Guide des Loisirs* »
- Informer les familles des différentes actions menées sur le territoire en direction des parents, des enfants
- Créer une plaquette spécifique à la Petite Enfance
- Mettre en place des outils qui permettent aux familles de connaître le coût réel des actions, des projets, des structures.....
- Développer les actions de communication favorisant la lecture du territoire en terme d'offre de loisirs.
- Développer des actions familiales favorisant l'implication des parents